

3.4 Fiabilité du réseau de transport

3.4.1 Justification du critère de conception du réseau

1 Le réseau de transport est conçu de sorte qu'il soit en mesure d'acheminer
2 l'électricité nécessaire pour répondre à des besoins correspondant au scénario
3 moyen de la demande plus 4 000 MW. Cette capacité additionnelle correspond à
4 l'impact de l'aléa global (climatique et prévisionnel) sur les besoins en puissance
5 à la pointe, lorsque deux écarts types sont considérés. Les modalités
6 d'application de ce critère impliquent également que jusqu'à 1 000 MW
7 pourraient être alimentés par les interconnexions ou par l'électricité interruptible.
8 Il est également important de spécifier que ce critère s'applique uniquement à
9 l'alimentation de la charge locale et que tout engagement d'Hydro-Québec
10 TransÉnergie à rendre un service point-à-point ferme s'ajoute à la capacité
11 prévue pour la charge locale lors de la pointe.

3.4.2 Moyens déployés par Hydro-Québec TransÉnergie pour respecter le critère

12 En 2004, Hydro-Québec TransÉnergie a entrepris les démarches et les projets
13 permettant la mise à niveau requise pour assurer la conformité au critère de
14 conception. Ces projets ont permis de rehausser la fiabilité du réseau de
15 transport en ajoutant un nombre limité de batteries de condensateurs shunt.
16 Dorénavant, les coûts assumés pour maintenir ce niveau de fiabilité sont imputés
17 aux nouvelles ressources intégrées et pour lesquelles un service de transport
18 ferme est demandé.

